

## LA CHRONIQUE DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES SUR RCF

I Vendredi 10 juin à 6h55

### « JOURNÉE DE SENSIBILISATION DE LUTTE CONTRE LES MALTRAITANCES FAITES AUX PERSONNES ÂGÉES »

Claire Granger, directrice des ressources pour l'accompagnement des Petits Frères des Pauvres

**RCF : Bonjour Claire, à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, le 15 juin prochain, vous souhaitez évoquer ce sujet auprès de nos auditeurs.**

**CG :** L'année dernière déjà, j'attirais l'attention sur ce phénomène qui revêt tant de visages et qui raconte tant d'histoires douloureuses. Ces derniers mois, avec le livre *Les Fossoyeurs*, l'attention et l'émotion se sont centrées, une fois de plus, sur les EHPAD, rendant publiques des situations inacceptables mais occultant en même temps une réalité plus vaste et plus subtile à appréhender. Nous saluons toutefois les avancées en matière de lutte contre les maltraitances. En février dernier, sans grand bruit, un pas de géant a été franchi : La maltraitance est entrée dans un code juridique français. C'est une étape significative dans la politique publique de protection des personnes en situation de vulnérabilité et le signe que le corps social élève significativement son seuil d'intolérance et de non-acceptation des situations de maltraitance.

Les Petits Frères des Pauvres ne peuvent que souscrire à cette affirmation : « *Tout citoyen en situation de vulnérabilité a le droit d'être protégé des négligences et des violences qu'il ne peut faire cesser - ni prévenir - par lui-même. Cela est particulièrement important pour les actes qui émanent des personnes, services ou structures qui ont une responsabilité d'aide, d'accompagnement, de soin ou de protection envers lui* ».

Reconnaître que la maltraitance n'a pas besoin d'être intentionnelle pour exister, dire qu'elle peut être individuelle mais aussi parfois collective ou institutionnelle c'est accepter de regarder en face toutes les situations qui génèrent de la violence et de la détresse envers celles et ceux qui ne peuvent plus s'en protéger.

### **RCF : comment agissez-vous au sein des Petits Frères des Pauvres ?**

**CG :** Nous sommes bien conscients que les textes à eux seuls ne peuvent pas tout résoudre. C'est pour cela que les Petits Frères des Pauvres ont mis en place un dispositif interne d'écoute, d'appui et de conseils à l'attention de tout acteur, salarié et bénévole, qui serait témoin d'une situation inquiétante ou d'une suspicion de maltraitance.

Ensemble c'est à dire à plusieurs, nous croisons les regards, nous nous attachons aux faits bien-sûr mais également aux ressentis et aux turbulences que cela génère tant pour la personne concernée que pour celles et ceux qui en sont témoins. Nous écoutons sans jugement, nous prenons appui sur la parole de la



personne, nous tâchons de ne pas réagir dans la précipitation. Nous posons des actes concertés en lien avec les partenaires professionnels. Parfois, nous nous sentons impuissants mais malgré tout nous restons là, présents auprès de la personne victime.

De ces situations douloureuses, nous tâchons de tirer des enseignements pour mieux nous coordonner avec les services de police, de justice et bien sûr les services sociaux sur les territoires. Les citoyens engagés dans notre association sont des tiers de confiance. Leur engagement est précieux, leur place différente de celle des autres intervenants. Sans qu'ils en prennent vraiment conscience, nos bénévoles, les bénévoles en général, sont par leur présence des acteurs de la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées.